

Magdalena **Górczyńska-Angiulli**
Giulia **Buscicchio**

Préférences des résidents concernant les orientations de la politique du logement au Luxembourg*

Introduction

Le logement exerce une influence profonde tant sur les dynamiques politiques que sur la vie quotidienne des individus, à la fois en tant que bien de consommation (c'est-à-dire lieu de résidence) et en tant qu'actif d'investissement. Ce second aspect se manifeste notamment par l'accumulation de patrimoine liée à l'accession à la propriété, ainsi que par les revenus générés par la location dans le secteur privé (Aalbers et al., 2021). Au cours des trois dernières décennies, les politiques du logement en Europe ont été profondément transformées sous l'effet de deux grands dynamiques. D'une part, la financiarisation, marquée par l'implication croissante des acteurs financiers dans le secteur immobilier, a contribué à faire du logement une marchandise reléguant progressivement sa fonction sociale de droit fondamental. D'autre part, la résidualisation du logement social – c'est-à-dire la concentration croissante de ménages en situation de précarité parmi ses occupants – a entraîné, dans de nombreux pays, une stigmatisation de ce segment du marché résidentiel.

*

Cette étude fait partie du projet de recherche intitulé "The Effects of Affordable Housing on Subjective Well-being" (A-HOUSE) soutenu par le Fonds National de la Recherche au Luxembourg, Projet no 12700468. Ce travail a été soutenu par le Fonds national de la recherche du Luxembourg [14345912].

Ces évolutions tendent à opposer propriétaires et locataires, en cristallisant des clivages autour des ressources économiques individuelles, du statut résidentiel et des orientations politiques soutenues par les citoyens. **Les travaux de recherche soulignent d'ailleurs une fracture croissante entre les préférences politiques et les comportements électoraux des propriétaires et des locataires, influencés par l'évolution des prix immobiliers et les difficultés d'accès au logement (ex., Ansell & Cansunar, 2021).**

Les préférences en matière de politiques publiques et les attitudes politiques peuvent se manifester de diverses façons : à travers le soutien explicite à une mesure ou à une figure politique, mais aussi par des convictions plus générales, telles que la confiance dans les institutions ou la perception de la justice d'une politique. L'acceptation d'une politique dépend fortement de la manière dont elle est perçue en termes d'équité et du niveau de confiance accordé aux institutions publiques (Bergquist et al., 2022). Si les citoyens pensent qu'une politique est juste et font confiance à ceux qui l'exécutent, ils sont plus enclins à la soutenir. Cette perception influence également les programmes politiques et les candidats soutenus par les électeurs, contribuant à structurer l'offre politique.

De nombreuses recherches explorent les liens entre le logement, les préférences politiques et le comportement électoral (Downs, 1957). Elles sont souvent basées sur l'idée que les intérêts économiques personnels influencent le choix électoral. Par exemple, appartenir à un groupe spécifique, comme les locataires à faible revenu ou les personnes issues de l'immigration, peut modifier la perception et l'acceptation des politiques publiques. La perception des coûts, qu'ils soient économiques ou psychologiques, joue un rôle central dans le soutien à une mesure. Enfin, les intérêts personnels façonnent les croyances sur des concepts comme la justice.

Dans le domaine du logement, des clivages politiques se sont progressivement cristallisés autour des enjeux de propriété privée et d'accessibilité financière. La crise de l'accès au logement amplifie cette division, car elle met en lumière le contraste entre ceux qui soutiennent la valorisation du patrimoine immobilier (souvent les propriétaires), et ceux qui défendent des politiques interventionnistes pour rendre le logement plus abordable, notamment les locataires. Ces derniers sont généralement plus favorables à des mesures visant à limiter la spéculation et à favoriser l'accès au logement pour tous (Ansell & Cansunar, 2021).

Cette Note vise à explorer les préférences en matière d'orientation de la politique du logement parmi les résidents en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques. Plus précisément, nous cherchons à différencier plusieurs types de politiques et de mesures en matière de logement, en identifiant trois grandes catégories¹ : (i) le renforcement du rôle des acteurs publics, (ii) la régulation du secteur privé et (iii) le soutien aux transferts directs aux ménages et à leurs initiatives autonomes. L'objectif est d'analyser comment différents groupes de la population (par exemple, locataires vs propriétaires, ménages à faibles vs hauts revenus, tranches d'âge, personnes issues de l'immigration vs luxembourgeois) perçoivent et réagissent à ces différents types de politiques.

1. La liste des différentes mesures correspondant aux trois orientations n'est pas exhaustive, car ce sujet ne constitue qu'une des nombreuses thématiques abordées dans l'Enquête sur le logement abordable au Luxembourg (2023). Ce thème, s'il est traité de manière plus approfondie, pourrait faire l'objet d'un module supplémentaire dans l'une des prochaines vagues de l'enquête.

La Note 42 se base sur les données de l'enquête « logement abordable » réalisée par l'Observatoire de l'Habitat entre février et août 2023. L'objectif de cette enquête était de collecter des informations sur les conditions de logement, la satisfaction résidentielle, les préférences en matière de politiques de logement et les aides étatiques au logement au Luxembourg. L'analyse des préférences en matière de politiques du logement repose sur un sous-groupe de répondants issu d'un échantillon représentatif de la population générale. À partir des données administratives disponibles sur une plateforme de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS), l'ensemble des résidents enregistrés auprès de l'IGSS en décembre 2021 ont été regroupés en ménages dits « administratifs ». Parmi ces ménages, ceux retenus pour la base de sondage sont ceux dont la personne de référence était âgée de 18 à 65 ans. Au 31 décembre 2022, la population de référence de la base de sondage est fixée à 291 752 chefs de ménage dits « administratifs ». À partir de cette base, 19 000 chefs de ménage administratifs ont été sélectionnés selon un plan d'échantillonnage stratifié. Le taux de réponse observé à l'échelle globale est de 19,2 %.

La Note 42 est structurée en cinq parties. La première section propose un aperçu global des perceptions relatives aux trois grandes orientations de la politique du logement, ainsi qu'un portrait des caractéristiques sociodémographiques des répondants. Les trois sections suivantes analysent les préférences pour chacune de ces orientations en fonction de différentes variables sociodémographiques. La cinquième partie se concentre sur l'une des mesures les plus clivantes : l'expropriation. Elle dresse un portrait comparatif des profils sociodémographiques des personnes favorables ou opposées à cette mesure. Cette section explore également trois grandes raisons pouvant expliquer l'indécision exprimée par certains répondants. Enfin, la conclusion de la Note revient sur les principaux enseignements de l'étude et propose une discussion des résultats.

1. Plus d'un résident sur deux soutient les principales orientations de la politique du logement au Luxembourg

La politique du logement au Luxembourg repose sur une diversité de dispositifs visant à soutenir l'accès au logement, qu'il s'agisse de l'accession à la propriété ou à la location, par le biais de la construction de logements subventionnés ainsi que d'aides directes et indirectes aux ménages. Cette Note examine les préférences relatives aux différentes orientations de la politique actuelle du logement, tout en explorant la préférence pour des mesures potentielles telles que l'introduction de plafonds sur les prix et les loyers ou de soutien aux aides directes au logement ainsi qu'aux initiatives autonomes des résidents (telles que les coopératives d'habitation ou groupements d'habitants). Elle met également en lumière les écarts de préférences entre différents groupes sociodémographiques.

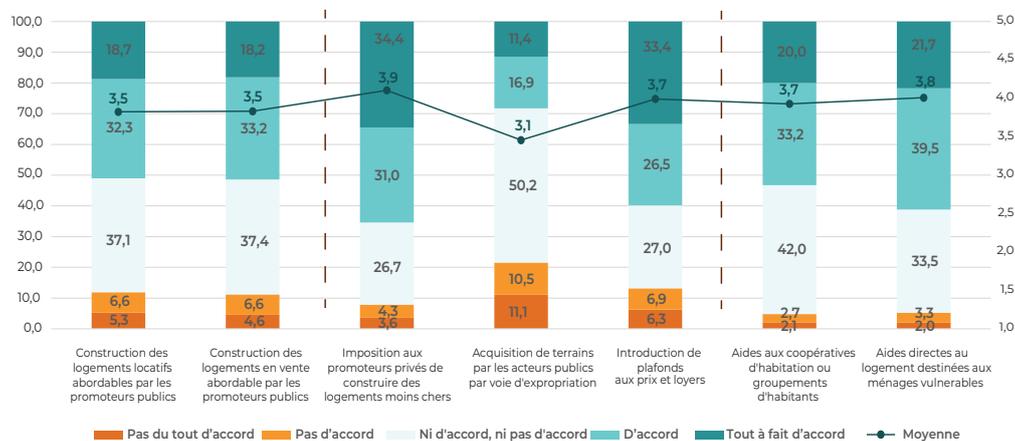
Cette étude repose sur une analyse des préférences concernant trois grandes orientations de la politique du logement, opérationnalisées de la manière suivante :

- i. Préférence pour le renforcement de la construction de logements par les promoteurs publics :
 - a. Construction de logements locatifs abordables ;
 - b. Construction de logements en vente abordable;
- ii. Préférence pour la régulation du marché privé :
 - a. Imposition aux promoteurs privés de construire des logements moins chers ;
 - b. Acquisition de terrains par les acteurs publics par voie d'expropriation ;
 - c. Introduction de plafonds aux prix et loyers ;
- iii. Préférence pour le soutien direct aux résidents et à leurs initiatives autonomes :
 - a. Aides directes au logement destinées aux ménages vulnérables ;
 - b. Aides aux coopératives d'habitation ou groupements d'habitants.

Chaque répondant a été invité à indiquer son niveau de préférence pour chaque item en utilisant une échelle allant de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (tout à fait d'accord). Les figures présentent la part des répondants ayant sélectionné chaque modalité de réponse (de 1 à 5), ainsi que la moyenne. Cette dernière peut varier entre 1 et 5 : une moyenne supérieure à 4 indique que la majorité des répondants soutiennent fortement la mesure concernée, tandis qu'une moyenne inférieure à 2 traduit une opposition marquée.

Au Luxembourg, plus de la moitié des résidents soutient ces trois grandes orientations en matière de politique du logement : 57 % sont en faveur d'un soutien direct aux ménages vulnérables ou aux initiatives autonomes des ménages, 51 % prônent un renforcement de la construction par les promoteurs publics, et 51 % appuient une régulation accrue du marché privé. Toutefois, les préférences varient selon les solutions spécifiques ([Figure 1](#)) : 65 % des répondants soutiennent l'obligation pour les promoteurs privés de construire des logements moins chers, tandis que 28 % soutiennent l'expropriation. Cela révèle une hiérarchie claire dans la perception des différentes interventions, en fonction de leur degré de coercition ou de soutien direct : les mesures modérées, telles que la régulation ou l'aide aux ménages, recueillent généralement un large soutien, tandis que les options plus radicales, comme l'expropriation, suscitent un rejet nettement plus marqué. Il est également intéressant de noter que l'option consistant à imposer aux promoteurs de construire des logements moins chers — bien qu'elle puisse sembler interventionniste — bénéficie d'un fort soutien et suscite peu d'opposition. Cela suggère qu'une politique visant à rendre la construction plus abordable est perçue favorablement dans le contexte actuel.

FIGURE 1.
Préférences pour les différents outils de la politique du logement au Luxembourg.



Guide de lecture : 18,7 % des répondants se disent tout à fait d'accord pour que les promoteurs publics construisent davantage de logements locatifs abordables.

Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

Les sections suivantes analysent les différences de préférences pour ces orientations et outils de la politique du logement en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques², à savoir : l'âge, le niveau d'éducation, l'origine migratoire, le revenu disponible du ménage et son statut d'occupation³.

Cette analyse met en évidence des différences selon l'âge, en distinguant trois grandes catégories : les jeunes adultes (19-35 ans), les adultes (36-56 ans) et ceux âgés de plus de 56 ans, qui constituent respectivement 32 %, 46 % et 22 % des représentants de ménages enquêtés. Concernant le niveau d'éducation, 49 % des répondants ont un diplôme de l'enseignement supérieur, 44 % un niveau secondaire et 7 % un niveau primaire. L'origine migratoire est définie en combinant la nationalité de l'individu et le lieu de naissance de ses parents (au Luxembourg ou à l'étranger). Cette approche permet d'identifier quatre catégories :

- Luxembourgeois avec au moins un parent né au Luxembourg : 31 %
- Luxembourgeois dont les deux parents sont nés à l'étranger : 19 %
- Citoyens de l'UE dont les deux parents sont nés à l'étranger : 42 %
- Non-Européens dont les parents sont nés à l'étranger : 8 %.

²

Initialement, nous avons également pris en compte le genre, mais en raison de l'absence quasi totale de différences significatives entre les femmes et les hommes dans leurs préférences en matière d'orientations de la politique du logement, nous avons décidé d'omettre cette variable dans l'étude finale.

³

Étant donné que notre étude repose sur des données pondérées, les caractéristiques sociodémographiques de nos répondants sont représentatives, c'est-à-dire très proches de celles de la population générale au Luxembourg, qui sont les suivantes : **âge** : 19-35 ans (25,26 %), 36-56 ans (27,57 %), 56-80 ans (21,03 %) (Statec, 2021) ; **niveau d'éducation** : environ 1,5 % ont un niveau inférieur à l'enseignement primaire, 10,16 % ont un niveau primaire, 41,34 % un niveau secondaire, et 46,96 % un niveau supérieur (en combinant post-secondaire, cycle court, bachelor, master, doctorat) (Statec, 2021) ; **nationalité** : 52,8 % Luxembourgeois, 38,8 % de nationalités européennes, 6,3 % hors Europe (Statec, 2021).

En fonction du revenu disponible du ménage, nous avons distingué trois sous-groupes :

- Les individus dont le revenu disponible mensuel du ménage est inférieur à 4 000 € (30 %) ;
- Ceux dont le revenu est compris entre 4 000 € et 7 999 € (50 %) ;
- Ceux dont le revenu est égal ou supérieur à 8 000 € (20 %).

Ces trois catégories de revenus nous permettent d'identifier les préférences des ménages potentiellement éligibles aux logements locatifs abordables (revenu disponible inférieur à 4 000 €) ou aux logements en vente abordable, ainsi qu'aux différentes aides à l'accès au logement (revenu disponible entre 4 000 € et 7 999 €), et de les comparer avec celles des ménages n'ayant pas nécessairement besoin de recourir à des aides pour se loger (revenu disponible supérieur à 8 000 €).

Enfin, le statut d'occupation est réparti en trois grandes catégories : les propriétaires (49 %), les locataires (39 %) et les personnes logées gratuitement (12 %). Le groupe des locataires inclut à la fois ceux résidant dans des logements loués sur le marché privé et ceux occupant des logements abordables ou aidés. Selon la [Note 36](#) de l'Observatoire de l'Habitat (2024), les différences les plus marquées apparaissent entre propriétaires et locataires en matière de problèmes rencontrés dans le logement et de satisfaction résidentielle. En revanche, les écarts entre les sous-groupes de locataires ou de propriétaires sont moins prononcés, bien qu'existants. Afin de simplifier la présentation des résultats, nous avons choisi de ne pas distinguer ces sous-catégories dans les analyses, mais de nous concentrer sur une lecture d'ensemble en comparant les trois statuts d'occupation principaux.

Avant de présenter les résultats, il convient également de proposer des pistes d'interprétation concernant **le taux relativement élevé de répondants ayant choisi l'option intermédiaire « ni d'accord, ni pas d'accord »**. Cette neutralité d'opinion se manifeste particulièrement dans les réponses à certaines questions sensibles, telles que l'expropriation, ainsi qu'au sein de certains groupes sociodémographiques — en particulier les personnes ayant un niveau d'éducation primaire — où elle dépasse les 50 % des réponses. Dans les autres cas, cette proportion varie généralement entre 20 et 30 %. Nadler et al. (2015) suggèrent que le choix de l'option « neutre » peut parfois être interprété comme une position du type « ça dépend », signalant ainsi qu'un répondant aurait besoin de davantage d'informations pour se prononcer plus précisément sur le sujet. Par ailleurs, l'étude de Kankaraš et Capecchi (2025) montre que l'inclusion de l'option médiane améliore les qualités psychométriques du questionnaire en offrant aux répondants la possibilité d'exprimer une neutralité ou une indécision sincère, ce qui peut réduire les réponses forcées ou artificielles. Elle permet aussi de capter des attitudes plus nuancées et de diminuer l'erreur de mesure liée à l'obligation pour certains de choisir un camp lorsqu'ils n'ont pas d'opinion claire. Toutefois, les auteurs soulignent également qu'un tel choix peut refléter une volonté « d'échapper » à la question, en particulier lorsqu'elle porte sur un sujet sensible. Ce choix peut également être interprété comme l'absence d'une opinion clairement formulée ou d'un désintérêt relatif pour la thématique abordée.

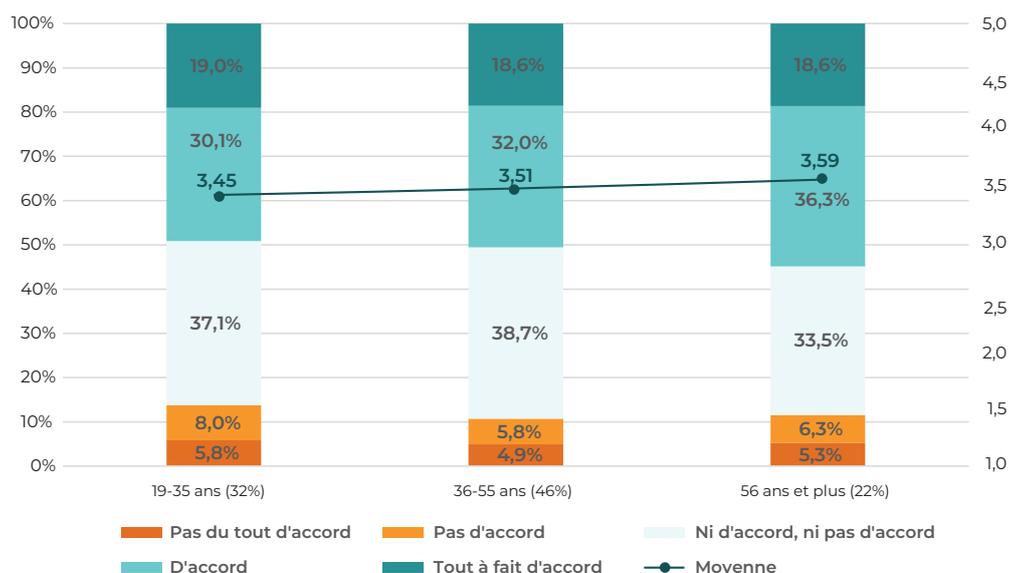
Nous supposons que, dans le cadre de notre étude sur les orientations de la politique du logement, certaines options ou certains instruments évoqués dans le questionnaire, ainsi que leurs effets potentiels sur la vie des personnes, requièrent un niveau de connaissance relativement précis, souvent éloigné de l'expérience quotidienne des répondants. Cela peut rendre difficile la formulation d'une opinion claire, qu'elle soit favorable ou défavorable. En effet, il n'est pas toujours évident pour les individus d'évaluer dans quelle mesure une initiative ou une orientation politique aurait un impact concret sur leur propre situation résidentielle.

2. Préférence pour le renforcement de l'offre de logements construits par les acteurs publics

2.1. Les personnes plus âgées et ayant un niveau d'éducation supérieur et des revenus plus élevés sont plus favorables à la construction de logements en location abordable

Bien qu'en moyenne les trois cohortes soutiennent l'idée d'une augmentation de l'offre de logements locatifs abordables par les promoteurs publics, la Figure 2 révèle que les personnes plus âgées y sont légèrement plus favorables (55 % de soutien contre 12 % d'opposition) que les jeunes adultes (49 % contre 14 %). Plus largement, ces résultats soulignent un appui significatif, partagé entre les différentes catégories d'âge, en faveur d'un rôle actif des acteurs publics dans la production de logements abordables, avec une préférence légèrement plus marquée chez les plus âgés.

FIGURE 2.
Préférences selon l'âge pour la construction de logements locatifs abordables par les promoteurs publics au Luxembourg.



Guide de lecture : 49,1 % des jeunes adultes (19-35 ans), qui représentent 32 % de l'ensemble des répondants, sont favorables à la construction de logements locatifs abordables par les promoteurs publics.

Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

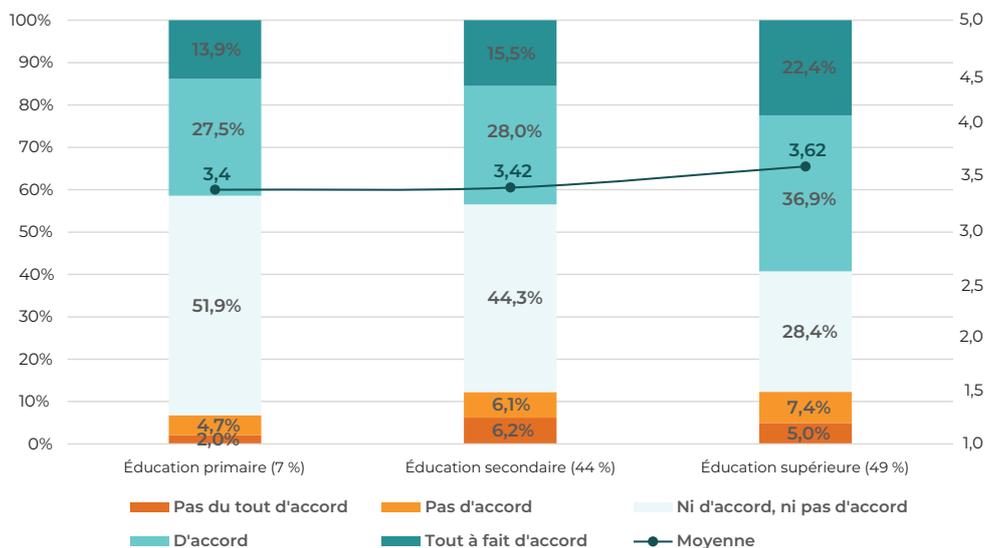
Les différences entre cohortes restent peu marquées en ce qui concerne le soutien à la construction de logements en vente abordable. Toutefois, on observe une légère inversion des tendances : les jeunes adultes (54 %) se montrent un peu plus favorables que les personnes plus âgées (47 %). Ce résultat confirme que face aux difficultés rencontrées par les jeunes adultes sur le marché immobilier (voir [Note 38](#) de l'Observatoire de l'Habitat (2024)), ces derniers se montrent favorables à la construction de logements en location ou en vente abordable. Cette préférence reflète leur ambition d'accéder à la propriété. Un soutien légèrement plus élevé en faveur des logements en vente abordable peut indiquer qu'ils perçoivent cette option comme un levier important pour concrétiser leurs aspirations résidentielles.

Le niveau d'éducation ressort comme un facteur important dans les préférences en matière de renforcement de l'offre de logements abordables ([Figures 3 & 4](#)). Les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur se montrent nettement plus favorables à la construction de logements locatifs (60 % d'avis favorables contre 12 % défavorables) ou en vente abordable (60 % contre 12 %) que celles ayant une éducation secondaire, et surtout par rapport aux personnes ayant uniquement une éducation primaire (parmi ces derniers, 41 % sont favorables aux logements locatifs abordables et 35 % aux logements en vente abordable). Ces derniers sont plus souvent indécis.

Des tendances similaires s'observent selon le niveau de revenu, ce qui n'est pas étonnant puisque le niveau de revenu est généralement corrélé positivement au niveau d'éducation. Ainsi, les répondants disposant de plus de 8 000 € de revenu net mensuel soutiennent davantage la construction de logements en vente abordable par des promoteurs publics (57 %), comparativement aux ménages aux revenus moyens (51 %) et aux revenus modestes (48 %). On observe une tendance similaire concernant le renforcement de l'offre de logements locatifs abordables, avec des taux de soutien respectifs de 56 %, 49 % et 51 %. Ce résultat peut sembler contre-intuitif : les personnes à revenus élevés et au niveau d'éducation supérieure soutiennent davantage ces mesures, bien qu'elles n'en bénéficient pas contrairement aux personnes à revenus faibles et moins éduquées. Plusieurs explications peuvent néanmoins être avancées. Il est notamment bien établi que les personnes plus éduquées ont tendance à se montrer plus favorables aux politiques de protection sociale et, plus largement, au soutien social. Elles peuvent également être davantage orientées vers des logiques de redistribution. À l'inverse, les bénéficiaires potentiels pourraient être moins conscients des effets positifs de ces aides.

FIGURE 3.

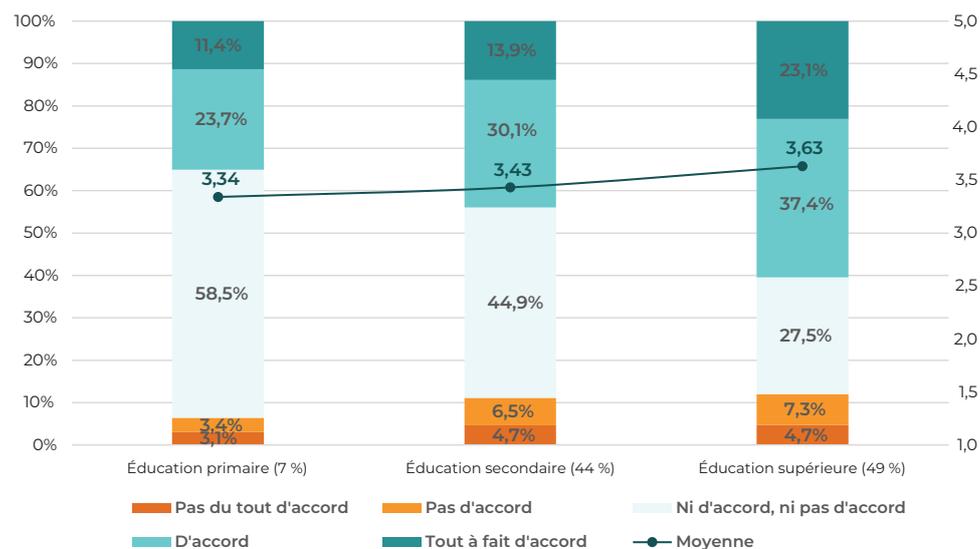
Préférences selon le niveau d'éducation pour la construction de logements locatifs abordables par les promoteurs publics au Luxembourg.



Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

FIGURE 4.

Préférences selon le niveau d'éducation pour la construction de logements en vente abordable au Luxembourg.



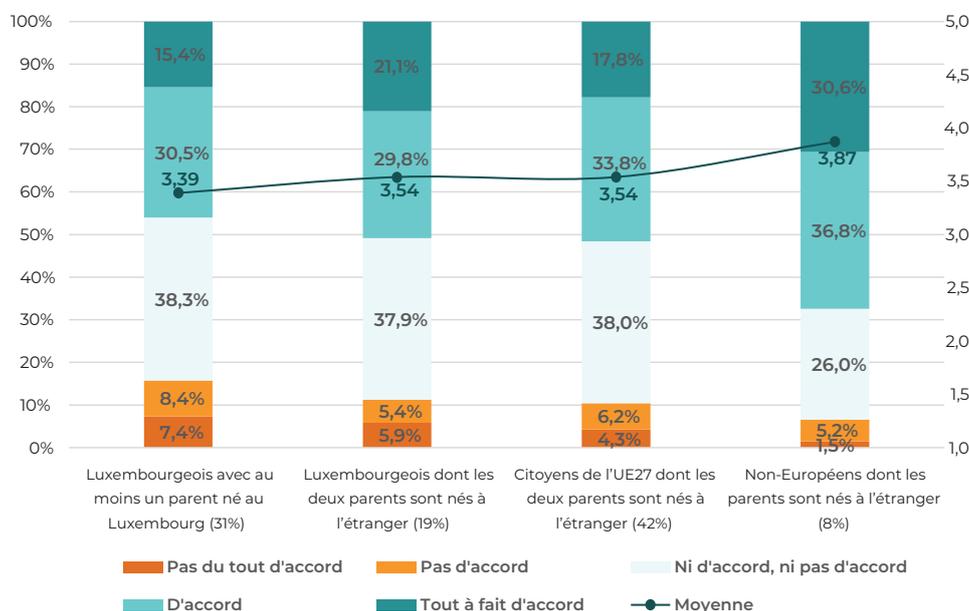
Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

2.2. Les ménages issus de l'immigration soutiennent davantage le renforcement de l'offre de logements abordables

Compte tenu des écarts de patrimoine transmis par héritage entre les personnes natives et les personnes étrangères, ces dernières rencontrent probablement davantage de difficultés d'accès au logement et, par conséquent, pourraient être plus favorables au développement de l'offre de logements abordables dans le pays. En effet, les personnes de nationalité non-UE27 dont les deux parents sont nés à l'étranger expriment un soutien particulièrement fort à la construction de logements locatifs abordables par des promoteurs publics (67 % contre 7% qui s'y opposent), un niveau supérieur à celui de tous les autres groupes : 46 % des Luxembourgeois ayant au moins un parent né au Luxembourg et 16 % qui s'y opposent (Figure 5). Une tendance similaire se manifeste pour la construction de logements en vente abordable : 67 % des répondants de nationalité non-UE27 dont les deux parents sont nés à l'étranger y sont favorables, contre 45 % des Luxembourgeois ayant au moins un parent né au Luxembourg.

FIGURE 5.

Préférences selon l'origine migratoire pour la construction de logements locatifs abordables par les promoteurs publics au Luxembourg.



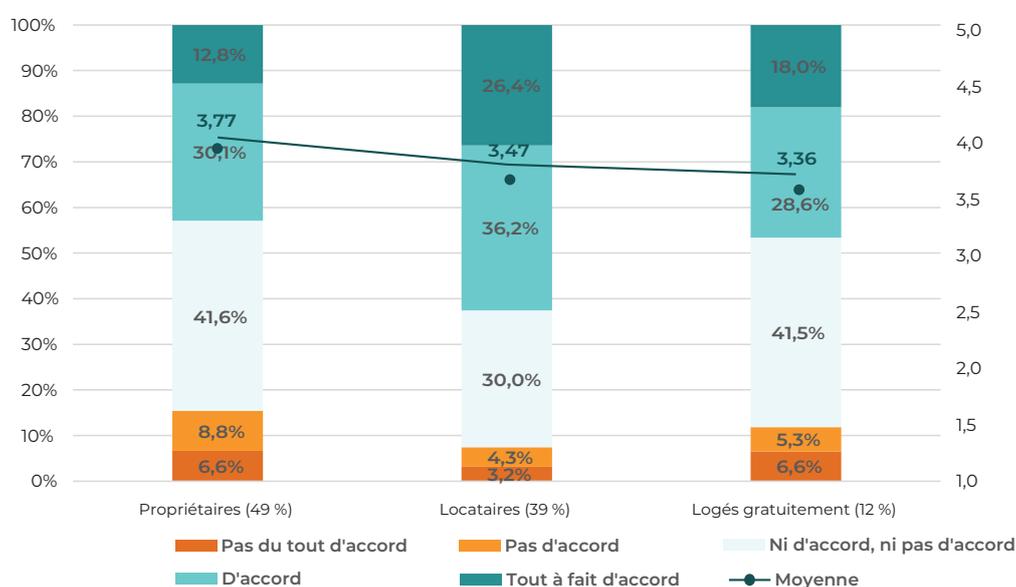
Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

2.3. Les locataires sont plus favorables que les propriétaires au renforcement de l'offre de logements en location ou en vente abordable

Le statut d'occupation apparaît comme un facteur déterminant dans les préférences relatives au renforcement de la construction de logements abordables, qu'ils soient locatifs ou en vente abordable. La Figure 6 montre que 63 % des locataires soutiennent la construction de logements locatifs abordables par les promoteurs publics (contre seulement 7 % qui s'y opposent), tandis que ce soutien est moins marqué parmi les propriétaires (43 %, contre 15 % d'opposition) et les personnes logées gratuitement (47 %, contre 12 %). S'agissant de la construction de logements en vente abordable, les écarts entre groupes sont moins marqués : 56 % des locataires, 50 % des personnes logées gratuitement et 48 % des propriétaires s'y déclarent favorables (contre respectivement 9 %, 9 % et 13 % d'opposition).

FIGURE 6.

Préférences en matière de construction de logements locatifs abordables selon le statut d'occupation au Luxembourg.



Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

3. Des opinions contrastées sur la régulation du marché privé

Les préférences en matière de régulation du marché privé révèlent des écarts marqués entre groupes sociodémographiques. 65 % des répondants soutiennent l'obligation pour les promoteurs privés de construire des logements moins chers (contre 8 % d'opposition) et 60 % sont favorables à l'instauration de plafonds sur les prix et les loyers (contre 13 % d'opposition). En revanche, seuls 28 % soutiennent l'acquisition de terrains par voie d'expropriation, tandis que 22 % s'y opposent.

Parmi les différentes caractéristiques analysées, **le statut d'occupation du logement apparaît comme le facteur déterminant : les locataires soutiennent systématiquement ces trois mesures bien plus fréquemment que les propriétaires**, traduisant des intérêts divergents face à la régulation du marché privé.

3.1. Locataires, jeunes adultes et personnes issues de l'immigration plus favorables à imposer la construction de logements moins chers aux promoteurs privés

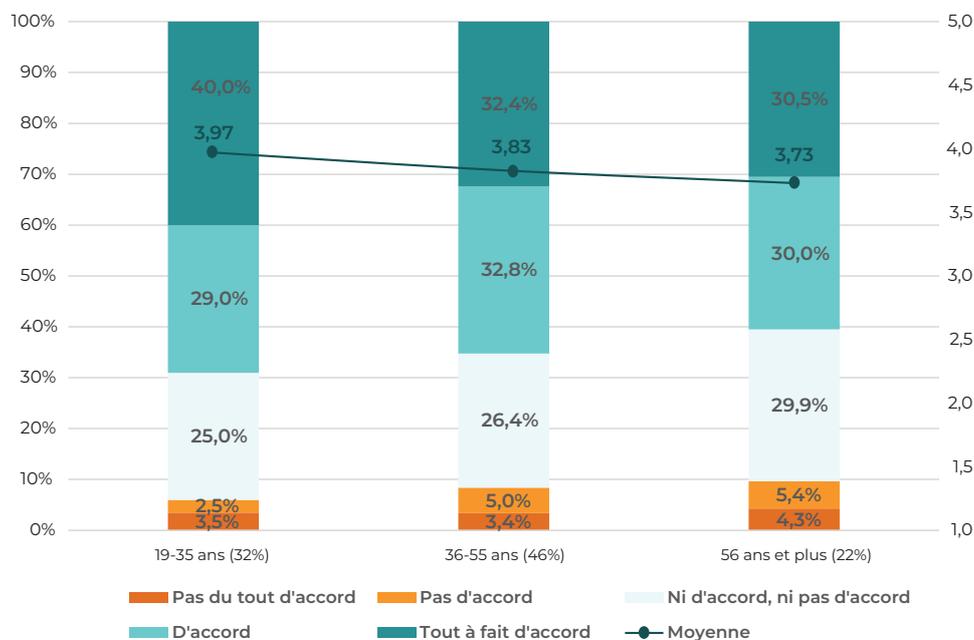
La [Figure 7](#) montre que la part des jeunes adultes favorables à l'obligation pour les promoteurs privés de construire des logements moins chers (69 %) est légèrement supérieure à celle des personnes âgées de 56 ans et plus (60 %). Le revenu disponible joue également un rôle : 68 % des personnes à faible revenu soutiennent cette mesure, contre 59 % des personnes les plus aisées. En revanche, les différences selon le niveau d'éducation apparaissent peu marquées.

L'origine migratoire influence aussi les préférences en matière de régulation du marché immobilier. Les personnes ayant les deux parents nés à l'étranger et qui possèdent la nationalité d'un pays non-UE27 sont plus favorables à une telle obligation (69 %) que les Luxembourgeois (58 %).

Enfin, le statut d'occupation constitue un facteur particulièrement clivant ([Figure 8](#)) : 75 % des locataires soutiennent cette mesure (contre seulement 4 % d'opposition), comparé à 57 % des propriétaires (contre 11 % d'opposition).

FIGURE 7.

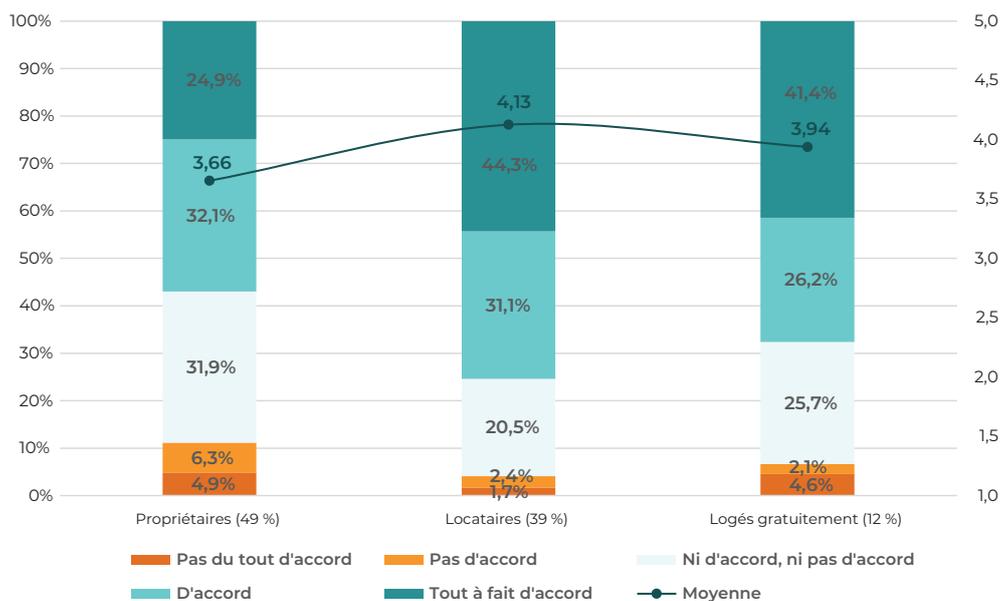
Préférences selon les catégories d'âge pour l'imposition aux promoteurs privés de construire des logements moins chers.



Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

FIGURE 8.

Soutien à l'obligation pour les promoteurs privés de construire des logements moins chers selon le statut d'occupation.



Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

3.2. Les locataires majoritairement pour un plafonnement des prix et des loyers

Le plafonnement des loyers devient un sujet d'actualité au Luxembourg, notamment à la suite de la motion parlementaire n° 4358 10/7/2024) qui invite le gouvernement « à proposer une réforme du régime actuel de plafond des loyers ayant comme but de protéger les locataires en endiguant la croissance continue des loyers sur le marché locatif privé et à déposer le projet de loi respectif à la Chambre des Députés au plus tard le 30 juin 2025. » Dans cette optique, le Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire vise à réaliser une enquête auprès des bailleurs pour mieux connaître les niveaux de loyers pratiqués. Cette initiative a pour objectif de développer des outils permettant, d'une part, de renforcer la protection des locataires et de favoriser l'accès au logement locatif, et, d'autre part, de préserver les intérêts des bailleurs. Notre étude révèle des différences importantes sur ce sujet en fonction de l'âge, du revenu disponible et du statut d'occupation.

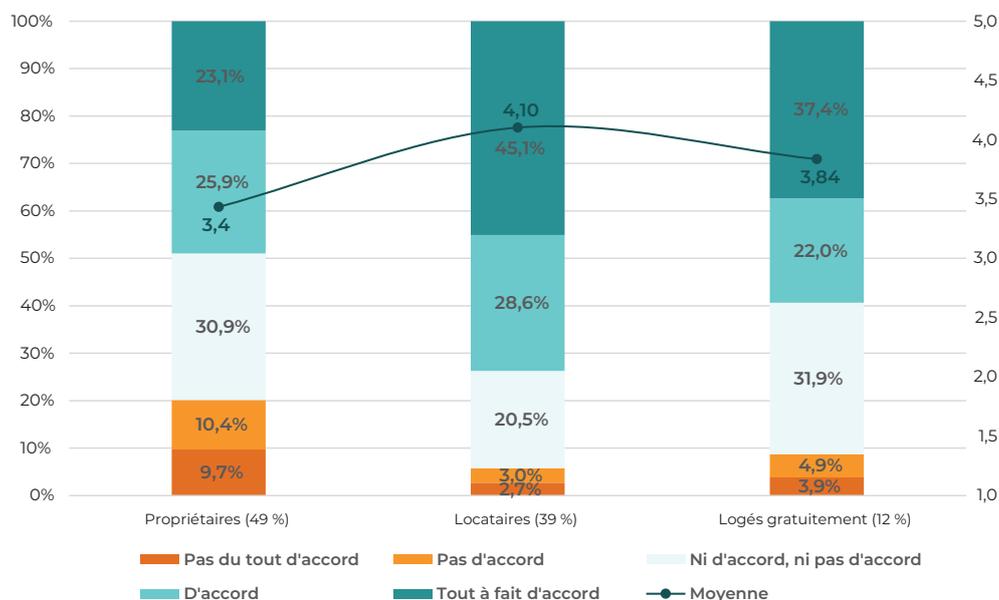
Les jeunes adultes sont plus favorables au plafonnement des prix et des loyers que la génération de leurs parents (67 % contre 57 %). Le niveau d'éducation et le revenu disponible influencent également cette préférence. Cependant, les personnes ayant un niveau d'éducation secondaire se montrent plus favorables à cette mesure (61 %) que celles ayant un niveau d'éducation primaire (54 %). En ce qui concerne le revenu disponible, 65 % des ménages à faibles revenus soutiennent le plafonnement, contre 62 % des ménages à revenus moyens et 47 % parmi les ménages les plus aisés. Ces écarts modestes ne sont pas particulièrement surprenants, car ils reflètent probablement les inégalités dans la répartition de la richesse patrimoniale ainsi que les intérêts spécifiques associés à chaque groupe. Les personnes plus âgées, et celles disposant de revenus plus élevés, sont plus souvent propriétaires bailleurs et donc moins enclines à soutenir un encadrement des loyers perçu probablement comme une limitation de leurs droits de propriété et de leur rente immobilière. À l'inverse, les jeunes adultes et les ménages à revenus modestes soutiennent davantage cette mesure, qui pourrait faciliter leur accès au logement ou réduire leurs dépenses liées au logement.

En outre, l'origine migratoire joue également un rôle : 63 % des personnes issues de l'immigration hors de l'UE sont favorables au plafonnement, contre 56 % des Luxembourgeois ayant au moins un parent né au Luxembourg.

Enfin, le statut d'occupation du logement reste un facteur clé ([Figure 9](#)) : 74 % des locataires soutiennent l'introduction de plafonds sur les prix et les loyers (seulement 6 % d'opposition), contre 49 % des propriétaires (20 % d'opposition).

FIGURE 9.

Préférences pour l'introduction de plafonds sur les prix et les loyers au Luxembourg selon le statut d'occupation.



Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

Soutien différencié à l'expropriation : une adhésion plus marquée chez les personnes issues de l'immigration

La mise en œuvre de l'expropriation foncière demeure un sujet sensible, suscitant fréquemment du mécontentement et une forte résistance sociale. Si certains groupes de résidents s'organisent pour négocier les conditions les plus favorables possibles, d'autres rejettent catégoriquement l'idée, estimant qu'aucune compensation ne peut être jugée suffisante (Azuela & Herrera-Martin, 2009). Par ailleurs, la perception de l'expropriation varie selon le contexte : elle peut être appréhendée de manière générale ou, au contraire, en lien direct avec un projet concret ayant un impact immédiat sur les personnes concernées.

Globalement, notre étude montre que le soutien à l'acquisition de terrains par les acteurs publics via l'expropriation⁴ reste faible dans l'ensemble de la population. Les jeunes adultes y sont légèrement plus favorables que la génération de leurs parents (30 % contre 21 %). Du point de vue du revenu disponible, les niveaux de soutien sont similaires entre les ménages à faibles revenus et les ménages aisés (respectivement 27 % et 28 %).

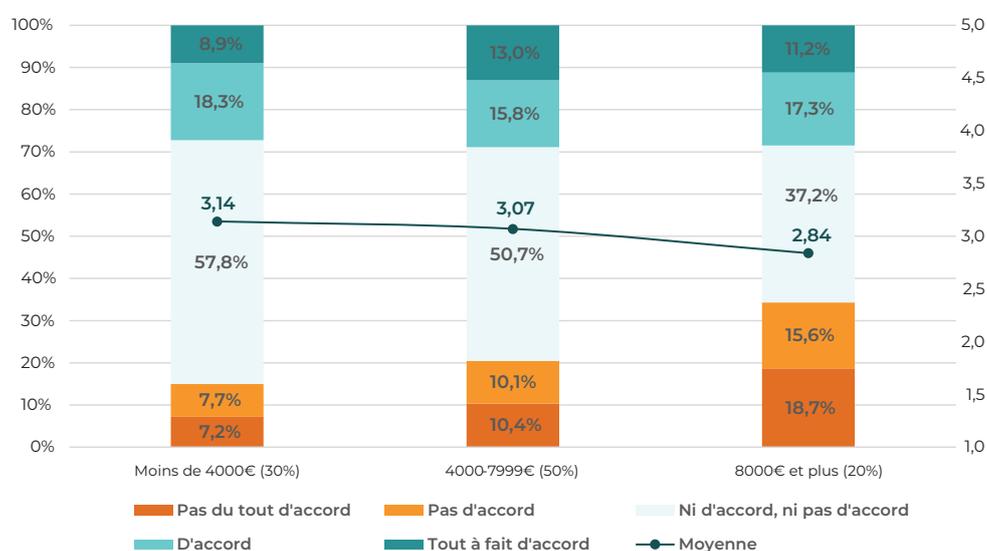
4.

Dans l'enquête, la question a été formulée de la manière suivante : « Introduire l'acquisition de terrains par les acteurs publics par voie d'expropriation. ». Aucune information sur les modalités concrètes de l'expropriation ni sur les conditions précises de sa mise en œuvre n'a été fournie aux répondants. Cette formulation vise donc à capter une perception générale de l'expropriation, indépendamment de toute modalité spécifique.

Toutefois, les ménages aisés expriment un désaccord nettement plus marqué (34 %) que les ménages modestes (15 %) (Figure 10). Le niveau d'éducation, quant à lui, n'influence pas significativement les préférences à l'égard de cette mesure.

FIGURE 10.

Préférences selon le revenu disponible pour l'acquisition de terrains par les acteurs publics via l'expropriation au Luxembourg.



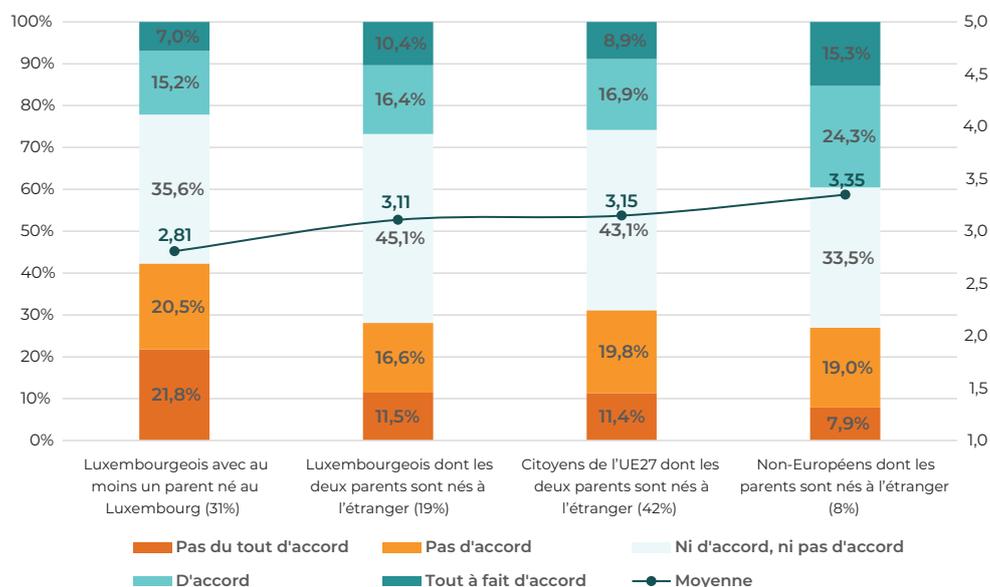
Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

Bien que l'expropriation recueille globalement peu de soutien, de légères différences apparaissent selon le statut d'occupation. Ainsi, 36 % des locataires s'y déclarent favorables, contre 24 % des propriétaires et 23 % des personnes logées gratuitement. Le désaccord est aussi plus marqué chez les propriétaires (29 %) que chez les locataires (13 %).

Enfin, les écarts les plus marqués s'observent en fonction de l'origine migratoire (Figure 11). Ainsi, 40 % des personnes issues de l'immigration hors UE soutiennent cette mesure, contre seulement 22 % des Luxembourgeois ayant au moins un parent né au Luxembourg. À l'inverse, le taux de désaccord est nettement plus élevé chez ces derniers (42 %), comparé aux personnes originaires de pays non-membres de l'UE (27 %).

FIGURE 11.

Préférences selon l'origine migratoire pour l'acquisition de terrains par les acteurs publics par voie d'expropriation au Luxembourg.



Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

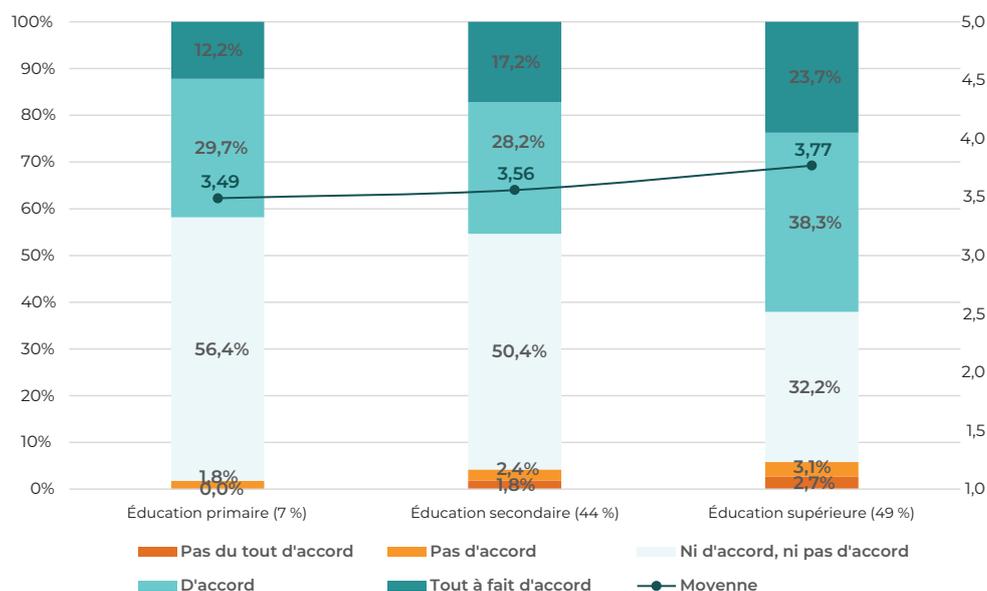
4. Une préférence affirmée pour les dispositifs d'aide directe et le soutien aux initiatives individuelles des ménages

Notre étude montre que les répondants accordent de la valeur aux aides directes au logement ainsi qu'aux initiatives autonomes des résidents pour se loger (telles que les coopératives d'habitation ou groupements d'habitants), tandis que leurs caractéristiques sociodémographiques influencent peu la variation dans les réponses. D'abord, l'âge n'influence pas significativement les préférences en matière d'aides directes au logement pour les ménages vulnérables, ni celles relatives au soutien aux coopératives d'habitation. En revanche, la [Figure 12](#) montre que les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur expriment un soutien plus fort aux aides et aux initiatives individuelles (62 %) que celles disposant d'un niveau secondaire (45 %) ou primaire (42 %). Cela suggère que ce type d'initiatives est perçu comme plus pertinent par les personnes ayant un niveau d'éducation élevé, qui disposent probablement aussi de connaissances plus approfondies sur ces dispositifs et leurs avantages. À l'inverse, ces mesures semblent moins attractives pour les personnes ayant un niveau d'éducation primaire ou un accès limité à l'information, probablement en raison d'un sentiment moindre de maîtrise ou d'un manque de familiarité pour s'engager dans ce type de démarches autonomes.

De plus, du côté des revenus, les personnes à faibles revenus soutiennent un peu plus souvent l'idée de prioriser les aides directes aux ménages vulnérables (65 %) que celles aux revenus moyens (60 %) ou élevés (60 %).

FIGURE 12.

Préférences selon le niveau d'éducation pour aider les initiatives privées des coopératives d'habitation ou groupes d'habitants.



Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

L'origine migratoire semble jouer un rôle modeste dans les préférences concernant les aides directes au logement destinées aux ménages vulnérables : les personnes de nationalité luxembourgeoise dont les deux parents sont nés à l'étranger y sont les plus favorables (67 %), devant les citoyens de l'UE (60 %) et les Luxembourgeois ayant au moins un parent né au Luxembourg (59 %). S'agissant du soutien aux initiatives privées, l'adhésion est plus marquée chez les personnes issues de l'immigration hors de l'UE (60 %) que chez les Luxembourgeois de souche (48 %).

Enfin, de légères différences de perception se dégagent en fonction du statut d'occupation. Ainsi, 58 % des locataires soutiennent les aides aux initiatives individuelles de type coopératif ou groupes d'habitants (contre 49 % des propriétaires). De même, 65 % des locataires se disent favorables aux aides directes aux ménages vulnérables, contre 57 % chez les propriétaires.

5. Focus sur...

5.1. ...profils des personnes en faveur et en opposition de l'expropriation

Notre étude révèle que l'expropriation est l'une des mesures suscitant les opinions les plus contrastées parmi les répondants. Afin de mieux comprendre ces divergences, cette section examine plus en détail les caractéristiques des personnes favorables ou opposées à cette solution. Le [Tableau 1](#) compare les profils sociodémographiques des répondants en faveur et en opposition à l'acquisition de terrains par les acteurs publics par voie d'expropriation. Afin d'identifier les facteurs les plus déterminants dans la formation d'une opinion positive ou négative, nous avons calculé, pour chaque caractéristique sociodémographique, un rapport entre le nombre de personnes favorables et celui des personnes opposées. Une valeur proche de 1 indique un équilibre entre les répondants favorables et opposés à la mesure. Par exemple, la proportion d'hommes favorables à l'expropriation est comparable à celle des hommes qui y sont opposés. Une valeur supérieure à 1 signifie que la part des personnes favorables est plus élevée que celle des opposants. Par exemple, les jeunes adultes (19-35 ans) sont 1,6 fois plus nombreux parmi les soutiens de l'expropriation que parmi ses détracteurs. À l'inverse, une valeur inférieure à 1 indique une surreprésentation des opposants par rapport aux partisans. Pour faciliter la lecture du tableau, les valeurs nettement inférieures à 1 sont mises en évidence en orange, tandis que celles nettement supérieures à 1 le sont en bleu.

TABLEAU 1.

Perception de l'acquisition de terrains par les acteurs publics par voie d'expropriation.

Caractéristiques socio-démographiques		En faveur (en %)	En opposition (en %)	Taux (faveur/opposition)
Age	19-35 ans	34	21	1.6
	36-55 ans	50	46	1.1
	56 ans et plus	16	33	0.5
Sexe	Homme	65	64	1.0
	Femme	35	36	1.0
Niveau d'éducation	Education primaire	5	3	1.6
	Education secondaire	37	38	1.0
	Education supérieure	58	59	1.0
Origine migratoire	Luxembourgeois avec au moins un parent né au Luxembourg	26	44	0.6
	Luxembourgeois dont les deux parents sont nés à l'étranger	18	15	1.2
	Citoyens de l'UE dont les deux parents sont nés à l'étranger	44	37	1.2
	Non-Européens dont les parents sont nés à l'étranger	12	4	2.9
Revenu disponible du ménage	Moins de 4000€	29	21	1.4
	4000-7999€	51	47	1.1
	8000€ et plus	20	31	0.6
Statut d'occupation	Propriétaire	41	66	0.6
	Locataire	50	24	2.1
	Logé gratuitement	10	10	1.0

Guide de lecture : parmi les personnes favorables à l'acquisition de terrains par les acteurs publics par voie d'expropriation, 34 % sont de jeunes adultes. Parmi les opposants à cette mesure, 66 % sont des propriétaires.

Source : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Observatoire de l'Habitat (Base enquête « logement abordable » 2023).

Le [Tableau 1](#) met en évidence neuf caractéristiques sociodémographiques qui distinguent le plus nettement les répondants favorables à l'expropriation de ceux qui y sont opposés. Les personnes favorables à cette mesure sont plus souvent : des jeunes adultes (19–35 ans), ayant un niveau d'éducation primaire, issues de la migration non-européenne, disposant d'un revenu mensuel disponible inférieur à 4000 € et locataires de leur logement.

En revanche, les opposants à l'expropriation présentent plus fréquemment les caractéristiques suivantes : 56 ans ou plus, de nationalité luxembourgeoise, avec au moins un parent né au Luxembourg, disposant d'un revenu mensuel disponible supérieur à 8 000 €, et propriétaires de leur logement.

5.2. ...profiles des indécis

L'interprétation des opinions neutres demeure un véritable défi. Nous mettons en évidence trois principales raisons pouvant expliquer l'indécision exprimée par les répondants concernant leurs préférences vis-à-vis des différentes orientations de la politique du logement et des mesures qui y sont associées.

Premièrement, les politiques les plus sensibles ou mal connues sont davantage associées à une forte proportion d'indécis. Par exemple, la moitié des participants se déclarent neutres à l'égard d'une mesure particulièrement délicate : l'expropriation de terrains par les acteurs publics. Ce manque d'opinion tranchée semble lié à une méconnaissance de la mesure elle-même et du contexte de sa mise en œuvre, d'autant plus qu'aucune explication détaillée n'a été fournie dans le questionnaire. Il est donc probable que les répondants aient éprouvé des difficultés à évaluer la portée ou la gravité d'une telle mesure. De même, 42 % des personnes interrogées ne se positionnent ni favorablement ni défavorablement sur le soutien aux initiatives privées, telles que des coopératives d'habitation ou des groupes d'habitants. Dans un contexte luxembourgeois où le modèle résidentiel dominant reste très classique (maisons ou appartements, en propriété ou en location), ce taux élevé d'indécision pourrait refléter un manque de familiarité avec ces formes alternatives ou l'absence d'expérience personnelle les concernant.

Deuxièmement, notre étude confirme que le niveau d'éducation apparaît comme un facteur déterminant dans la formation d'une opinion. Les personnes disposant d'un niveau d'éducation primaire montrent une tendance marquée à l'indécision. Pour presque toutes les mesures abordées, la part des indécis dans ce groupe est particulièrement élevée : 70 % pour l'expropriation, plus de 50 % pour la construction de logements en location ou en vente abordable, plus de 50 % pour le soutien aux initiatives privées, 42 % pour l'imposition faite aux promoteurs privés de construire des logements moins chers, et 41 % pour le plafonnement des loyers et des prix. Cette tendance, bien que notable, n'est pas surprenante : des niveaux d'éducation plus faibles sont généralement associés à une moindre connaissance des enjeux et mécanismes des politiques publiques.

Enfin, l'adoption d'une position neutre peut également résulter d'une difficulté à percevoir les bénéfices ou les implications concrètes d'une mesure, que ce soit pour sa propre situation ou pour la société en général. Cela pourrait expliquer pourquoi 42 %

des personnes logées gratuitement ou propriétaires se déclarent indécises concernant la construction de logements locatifs abordables. Dans un pays comme le Luxembourg, où l'accès à la propriété reste un idéal dominant, cette proposition peut sembler éloignée des aspirations personnelles de certains répondants. En l'absence de lien clair avec leur propre expérience ou leur vision de l'intérêt général, il leur semble plus facile de ne pas se prononcer.

6. Conclusion

L'objectif de cette note était d'analyser les préférences en matière d'orientations de la politique du logement parmi les résidents du Luxembourg, en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques. Notre étude montre qu'en général, les répondants se déclarent favorables aux trois grandes orientations proposées :

- i. le renforcement du rôle des acteurs publics ;
- ii. la régulation accrue du secteur privé ;
- iii. les aides directes aux ménages et à leurs initiatives autonomes.

Cependant, des divergences apparaissent lorsqu'il s'agit des mesures concrètes à mettre en œuvre pour encadrer le marché privé, en particulier celle de l'expropriation foncière — une mesure sensible qui suscite fréquemment du mécontentement et une forte résistance sociale. Les profils sociodémographiques des personnes favorables et opposées à cette mesure sont nettement différenciés. Les partisans de l'expropriation sont le plus souvent de jeunes adultes, disposant d'un niveau d'éducation primaire, issus de la migration non européenne, disposant d'un revenu mensuel inférieur à 4 000 € et locataires de leur logement. Les opposants, quant à eux, sont majoritairement âgés de 56 ans ou plus, de nationalité luxembourgeoise, avec au moins un parent né au Luxembourg, disposant d'un revenu mensuel supérieur à 8 000 € et propriétaires de leur logement.

En outre, le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire, logé gratuitement) ressort comme le facteur le plus déterminant dans la variation des préférences. Néanmoins, l'âge, l'origine migratoire, le niveau de revenu disponible et le niveau d'éducation jouent également un rôle important. **Notre étude montre que les locataires, les personnes issues de l'immigration hors de l'UE, les personnes à faible revenu et les jeunes adultes, soutiennent plus fortement les orientations de la politique du logement visant à faciliter l'accès au logement.** Cela inclut des mesures parfois sujettes à débat, comme le plafonnement des prix et des loyers. Cette préférence peut être liée à l'absence de patrimoine immobilier, un atout majeur qui permet aux ménages de naviguer plus aisément sur le marché immobilier et de concrétiser leurs aspirations résidentielles.

Le statut d'occupation reflète les inégalités les plus marquées entre individus. Dans un contexte où l'accès au logement devient de plus en plus difficile au Luxembourg – notamment pour celles et ceux qui ne possèdent pas encore de bien immobilier ou ne bénéficient pas de soutien familial local – il n'est guère surprenant d'observer des écarts importants de préférences entre propriétaires et locataires quant aux orientations

à donner à la politique du logement. Ces derniers se montrent en effet nettement plus favorables à l'introduction de différentes mesures, y compris celles visant à encadrer le marché privé.

En ce qui concerne l'âge, les personnes plus âgées soutiennent davantage la construction de logements locatifs par les promoteurs publics que les jeunes adultes. Cet appui des personnes plus âgées pourrait refléter une volonté de contribuer à l'élargissement de l'offre de logements, que ce soit dans l'intérêt de leurs enfants ou dans une perspective plus collective, au bénéfice de la société.

Concernant **les jeunes adultes, plusieurs approches théoriques permettent d'éclairer leur soutien simultané à la construction de logements abordables à la fois en vente et en location**. D'une part, Ronald (2008) et McKee (2012) identifient cette population comme appartenant à la « génération des locataires » caractérisée par une préférence pour la location à court terme, motivée par les exigences de flexibilité propres à cette phase de vie. Toutefois, à plus long terme, les jeunes adultes expriment une aspiration marquée à devenir propriétaires, l'accession à la propriété étant perçue comme un vecteur de stabilité économique et de constitution de patrimoine (Saunders, 1990). Cette tension entre aspiration et réalité s'accroît face à des conditions de marché défavorables, notamment la flambée des prix de l'immobilier et les obstacles à l'accès au crédit, ce qui pourrait expliquer leur soutien plus modéré aux politiques axées sur le développement du parc locatif.

D'autre part, en ce qui concerne la régulation du secteur privé, les jeunes soutiennent davantage ces politiques par rapport aux personnes plus âgées. Comme le souligne la [Note 38](#) de l'Observatoire de l'Habitat (2024), les jeunes adultes au Luxembourg accèdent moins fréquemment à la propriété que leurs aînés. Leurs modalités d'acquisition diffèrent également : ils deviennent plus souvent propriétaires par héritage et recourent moins à l'auto-construction, freinés par sa complexité, son coût élevé et manque de savoir-faire. En outre, seuls 48 % d'entre eux sont propriétaires d'une maison, contre 70 % des personnes âgées de 36 ans et plus.

De manière générale, **les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé sont davantage favorables au renforcement de l'offre de logements moins chers portés par des acteurs publics, ainsi qu'aux aides directes aux ménages et aux initiatives autonomes en matière de logement**. Ce constat s'inscrit dans une littérature abondante montrant que des niveaux d'éducation plus élevés sont corrélés à un soutien accru aux politiques sociales, notamment en matière d'accès au logement (Baer & Lambert, 1990 ; Corbett, 1994). Un autre résultat qui mérite une réflexion à travers une approche intersectionnelle concerne la relation entre le revenu et le niveau d'éducation, notamment en ce qui a trait à la régulation du marché privé, et en particulier aux mesures de plafonnement des prix et des loyers. Sur ce point, les personnes titulaires d'un diplôme de niveau secondaire se montrent légèrement plus favorables que celles ayant suivi un enseignement supérieur. Cette différence peut s'expliquer par le fait que les individus ayant un niveau d'éducation secondaire disposent généralement de revenus plus modestes, les rendant plus vulnérables aux hausses de loyers et de prix. Leur soutien plus marqué à des mesures de plafonnement pourrait refléter une perception plus immédiate des effets d'un marché immobilier non régulé sur leur quotidien, et un besoin accru de protection face au risque d'exclusion résidentielle.

Comme attendu, le revenu apparaît également comme un facteur déterminant dans la formation des préférences en matière de politique du logement. **De manière générale, les personnes à faibles revenus se montrent plus favorables aux mesures de régulation du marché privé ainsi qu'aux aides directes destinées aux ménages vulnérables.** Ces résultats sont cohérents avec l'idée que ces dispositifs bénéficient directement aux populations les plus exposées aux difficultés d'accès au logement. À l'inverse, les personnes à revenus élevés ont tendance à évaluer plus négativement ce type d'intervention publique.

L'origine migratoire est l'un des facteurs déterminants dans la différenciation des préférences en matière de politiques de logement. Pour les trois catégories de politiques et de mesures relatives au logement, les personnes n'ayant pas la nationalité d'un pays de l'UE expriment un soutien plus marqué à ces politiques, non seulement par rapport aux personnes ayant la nationalité luxembourgeoise, mais aussi par rapport à celles possédant la nationalité d'un pays de l'UE. Ces résultats mettent en évidence les dynamiques d'exclusion qui affectent une partie de la population rencontrant davantage de difficultés à s'intégrer dans le contexte économique et, par extension, sur le marché du logement luxembourgeois. Nos conclusions sont cohérentes avec l'étude réalisée par Paccoud et al. (2024) sur base du recensement de la population de 2021, qui met également en lumière le lien entre le statut migratoire et les conditions de logement.

Enfin, notre étude identifie trois principales causes d'indécision parmi les répondants. Elle montre que les mesures mal connues ou sensibles, comme l'expropriation ou les aides aux initiatives individuelles telles que les coopératives d'habitation, suscitent plus fréquemment des réponses neutres, notamment chez les personnes peu familières avec ces concepts. L'indécision est également plus fréquente chez les personnes ayant un faible niveau d'éducation ou chez celles qui peinent à percevoir les effets concrets de certaines politiques sur leur situation personnelle.

Pour résumer, notre étude met en évidence un large soutien aux différentes orientations de la politique du logement au Luxembourg, qu'il s'agisse du renforcement du rôle de l'État, des aides publiques à l'accès au logement ou encore de la régulation du marché privé. Si les écarts entre groupes socioéconomiques sont globalement modérés, une tendance se dessine néanmoins : les populations rencontrant davantage de difficultés d'accès au logement expriment un appui plus marqué en faveur de solutions interventionnistes. **Les clivages les plus nets apparaissent entre statuts d'occupation, opposant locataires et propriétaires. Cette polarisation invite à repenser les moyens de créer des passerelles entre les deux principaux statuts d'occupation, en s'appuyant notamment sur une approche fondée sur le continuum du logement, dans laquelle chaque sous-segment du parc de logements trouve sa place dans une trajectoire résidentielle cohérente et inclusive** (cf. [Note 26](#) de l'Observatoire de l'Habitat).

7. Références

Aalbers, B., Hochstenbach, M., C., Bosma, J., Fernandez, R. (2020). The Death and Life of Private Landlordism: How Financialized Homeownership Gave Birth to the Buy-To-Let Market. *Housing, Theory and Society*, 38(5), 541–563. <https://doi.org/10.1080/14036096.2020.1846610>

Abramsson, M., & Andersson, E. (2015). Changing preferences with ageing – Housing choices and housing plans of older people. *Housing, Theory and Society*, 32(4), 360–382. <https://doi.org/10.1080/14036096.2015.1104385>

Ansell, B., & Cansunar, A. (2021). The political consequences of housing (un)affordability. *Journal of European Social Policy*, 31(5), 597–613. <https://doi.org/10.1177/09589287211056171> (Original work published 2021)

Azuela, A., & Herrera-Martin, C. (2009). Taking Land Around the World: International Trends in the Expropriation for Urban and Infrastructure Projects, In: Lall, S.V., Freire, M., Yuen, B., Rajack, R., Helluin, J.J. (eds) *Urban Land Markets*. Springer, Dordrecht. pp. 337– 362.

Baer, D. E., & Lambert, R. D. (1990). Socialization into dominant vs. counter ideology among university-educated Canadians. *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 27(4), 487–504. <https://doi.org/10.1111/j.1755-618X.1990.tb00136.x>

Bergquist, M., Nilsson, A., Harring, N. et al. (2022) Meta-analyses of fifteen determinants of public opinion about climate change taxes and laws. *Nat. Clim. Chang.* 12, 235–240. <https://doi.org/10.1038/s41558-022-01297-6>

Corbett, M. (1994). Trends among the young: Political issues and identifications, 1972–1991. *Southeastern Political Review*, 22(2), 343–369. <https://doi.org/10.1111/j.1747-1346.1994.tb00329.x>

Downs, A. (1957). An economic theory of political action in a democracy. *The Journal of Political Economy*, 65(2), 135–150.

Górczyńska-Angiulli, M., Uyttebrouck C., (2024, 5 octobre). Situation des jeunes adultes sur le marché du logement luxembourgeois. Note 38. Ministère du Logement - Observatoire de l'Habitat. <https://logement.public.lu/dam-assets/documents/publications/observatoire/note-38.pdf>

Górczyńska-Angiulli, M., Skoczylas K., Uyttebrouck C., Paccoud A. (2024, juillet). La satisfaction résidentielle des ménages au Luxembourg. Note 36. Ministère du Logement - Observatoire de l'Habitat. <https://logement.public.lu/dam-assets/documents/publications/observatoire/note-36.pdf>

Hagmann, D., Ho, E.H. & Loewenstein, G. (2019). Nudging out support for a carbon tax. *Nat. Clim. Chang.* 9, 484–489. <https://doi.org/10.1038/s41558-019-0474-0>

Kankaraš, M., Capecchi, S. (2025). Neither agree nor disagree: use and misuse of the neutral response category in Likert-type scales. *METRON* 83, 111–140. <https://doi.org/10.1007/s40300-024-00276-5>

McKee, K. (2012). Young people, homeownership and future welfare. *Housing Studies*, 27 (6), 853–862 . <https://doi.org/10.1080/02673037.2012.714463>

Mezaros M., & Paccoud, A. (2024). Accelerating housing inequality: Property investors and the changing structure of property ownership in Luxembourg. *International Journal of Housing Policy*, 24(1), 23-43. <https://doi.org/10.1080/19491247.2022.2106540>

Nadler, J. T., Weston, R., & Voyles, E. C. (2015). Stuck in the middle: the use and interpretation of mid-points in items on questionnaires. *The Journal of general psychology*, 142(2), 71-89. <https://doi.org/10.1080/00221309.2014.994590>

Paccoud, A., Górczyńska-Angiulli, M., Ferro, Y., Schiel, K. & Pigeron-Piroth, I. (2024, 1er Juillet). Panorama du logement en 2021 : du changement dans la continuité. STATEC, 1-18. <https://statistiques.public.lu/fr/recensement/panorama-du-logement-des-residents>.

Ronald, R. (2008). *The ideology of home ownership: Homeowner societies and the role of housing*. Palgrave Macmillan.

Saunders, P. (1990). *A nation of home owners* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003137177>